Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
JOHANNESBURG

Procès-verbal du conseil consulaire
Johannesburg – 7 novembre 2018

Le second conseil consulaire de l'année s'est tenu dans les locaux du consulat général et a été présidé par Mme Sonia Doña Pérez, consule générale. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle a abordé la question de la sécurité en Afrique du sud et les préoccupations sociales liées à son accroissement continu chaque année. Dans le domaine social, elle a souligné que l'action du consulat général continuera de porter sur les missions de proximité, de manière à rester au plus proche des usagers et à l'écoute de leurs besoins.

I. Election du vice-président du conseil consulaire

Le vote s'est tenu à main levée et a conduit à l'élection à l'unanimité des membres de :

- Mme Sophie FERRAND-HAZARD

Il a été précisé pour mémoire que le président de la commission de contrôle est le vice-président du conseil consulaire.

II. Action sociale

Participants : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Sophie FERRAND-HAZARD (conseillère consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseillère consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire), M. Olivier DEBUS (vice-président de la société française de bienfaisance à Johannesburg), M. Clément BERTRAND (consul adjoint, secrétaire du conseil consulaire).

1) Johannesburg

Pour l'année 2018, la commission permanente pour la protection et l'action sociale a validé un taux de base de 387 € et accordé un budget de 74.052,00 € :

- Allocations de solidarité : 41.074,20 €
- Allocations adultes handicapés : 27.561,60 €
- Allocations enfants handicapés : 4.416,00 €
- Secours occasionnels et aides exceptionnelles : 1.000,00 €

416,52 € ont été consommés à ce jour sur l'enveloppe des aides exceptionnelles et des secours occasionnels, qui sont destinés à apporter un soutien financier ponctuel aux Français en proie à des difficultés économiques.

L'examen des éléments fournis par le service économique régional a mis en évidence une légère hausse du coût de la vie à Johannesburg qui se reflète dans le taux d'inflation de 5 %. Toutefois, les membres de droit du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale ont demandé que le taux de base soit revalorisé à hauteur de 7 % compte tenu de la situation économique actuelle incertaine de l'Afrique du Sud, soit à 415 €.

Pour ce qui est des cas individuels, le conseil consulaire a pris les décisions suivantes :

- Accord pour le renouvellement de 12 allocations de solidarité ;
- Accord pour 1 nouvelle demande d'allocations de solidarité ;
- Accord pour le renouvellement de 6 allocations adulte handicapé ;
- Accord pour 1 nouvelle demande d'allocations adulte handicapé ;
- Accord pour le renouvellement de 2 allocations enfant handicapé ;
- Accord pour 1 nouvelle demande d'allocations enfant handicapé ;

S'agissant des aides exceptionnelles et des secours occasionnels, le conseil consulaire a proposé de renouveler l'enveloppe de 1.000 €. Le budget d'action sociale sollicité par le conseil consulaire en 2019 s'élève ainsi à 89 297 €.

2) <u>Namibie</u>

Pour l'année 2018, la commission permanente pour la protection et l'action sociale a validé un taux de base de 326 € et accordé un budget de 3.090 € :

- Allocations adulte handicapé : 2.989,20 €
- Aides exceptionnelles et secours occasionnels : 100 €

Les crédits de l'enveloppe de secours occasionnels et d'aides exceptionnelles n'ont pas été consommés.

L'examen des éléments fournis par le service économique régional a mis en évidence une hausse du coût de la vie en Namibie qui se reflète dans le taux d'inflation de 4,5 %. En conséquence, les membres de droit du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale ont demandé que le taux de base soit revalorisé à hauteur de l'inflation en 2019, soit à 342 €.

Pour le seul dossier examiné pour la Namibie, le conseil consulaire a pris la décision suivante : accord pour le renouvellement de l'allocation adulte handicapé.

S'agissant des aides exceptionnelles et des secours occasionnels, le conseil consulaire a proposé de renouveler l'enveloppe de 100 €. Aussi le conseil consulaire sollicite pour 2019 un budget d'un montant de 4.547,00 €.

3) Botswana

Il n'y a pas d'allocataire au Botswana. Le taux de base validé par la commission permanente en 2018 est de 161 € pour un budget de 100,00 €, montant correspondant à l'enveloppe de secours occasionnels et d'aides exceptionnelles. Ces crédits n'ont pas été consommés.

L'examen des éléments fournis par le service économique régional a mis en évidence une hausse du coût de la vie à Johannesburg avec un taux d'inflation de 3 % en glissement annuel. En conséquence, les membres de droit du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale ont demandé que le taux de base soit reporté à l'identique sur l'année 2019, soit à 161 €.

S'agissant des aides exceptionnelles et des secours occasionnels, le conseil consulaire a proposé de renouveler l'enveloppe de 100 € et donc sollicité un budget du même montant pour 2019.

4) Zambie

Il n'y a pas d'allocataire en Zambie. Le taux de base validé par la commission permanente en 2018 est de 213 € pour un budget de 100 €, montant correspondant à l'enveloppe de secours occasionnels et d'aides exceptionnelles. Ces crédits n'ont pas été consommés.

Compte tenu des éléments fournis par le service économique régional, les membres de droit du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale ont demandé que le taux de base soit reporté à l'identique en 2019, soit à 213 €.

S'agissant des aides exceptionnelles et des secours occasionnels, le conseil consulaire a proposé de renouveler l'enveloppe de 100 € et donc sollicité un budget du même montant pour 2018.

V. Aide à la scolarité

Participants : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseiller consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire), Mme BRIQUET-LAUGIER Véronique (conseillère de coopération et d'action culturelle), Mme Emmanuelle MARQUI (proviseure du lycée Jules Verne), M. Stéphane POLLACK (directeur de l'école primaire du Jules Verne), M. Luc ARNAUD (gestionnaire budgétaire et comptable au lycée Jules Verne), Mme Aurélie PERRON (commission d'action sociale du conseil d'administration du LJV), Mme Danièle FELIHO (représentante des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants), Mme Marion de MARCELLUS (représentant des parents d'élèves), M. Clément BERTRAND (consul adjoint, secrétaire du conseil consulaire).

La seconde commission locale des bourses scolaires de Johannesburg de la campagne 2018/2019 a été présidée par la consule générale dans le cadre du conseil consulaire en formation enseignement français à l'étranger - aides à la scolarité. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle a posé le cadre budgétaire et procédé à l'état récapitulatif des demandes de bourses pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Enveloppe limitative notifiée par l'AEFE après la 1ère commission : 205 135 € ;
- Attributions 1ère commission : 142 725,20 € ;
- Besoins exprimés par le poste pour la 2nde commission : 80 368,60 € ;
- Dépassement par rapport à l'enveloppe limitative : 17 958,8 € ;
- Nouvelle enveloppe limitative notifiée par l'AEFE : 246 000 € ;
- Propositions d'attributions 2nde commission : 10 familles, 18 enfants, 45 bourses pour un montant de 80 368,60 € ;
- Reliquat par rapport à l'enveloppe limitative : 22 906,20 €.

La parole a ensuite été donnée à la proviseure du lycée Jules Verne de Johannesburg, Mme Emmanuelle MARQUI, qui a fait état de la baisse du nombre d'élèves de nationalité française au sein de l'établissement (- 166 élèves) qui rassemble désormais 43% de nationaux contre 57% de nationalités tierces. A ce stade, les projets d'agrandissements du lycée qui avaient été évoqués en début d'année n'ont pas abouti, principalement du fait de l'absence de décision du conseil d'administration.

Ont ensuite été soumises à l'approbation des membres du conseil consulaire :

- 1 demande ajournée en 1ère commission (1 enfant) ;
- 5 demandes de révision (9 enfants)
- 1 renouvellement tardif (2 enfants)
- 4 nouvelles demandes (6 enfants).

Parmi ces demandes, une a fait l'objet d'un rejet.

****

Avant de lever la séance, la consule générale, présidente du conseil consulaire, a remercié les membres pour leur participation tout en rappelant le caractère confidentiel des débats.